PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministerialité
et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Maëlle GILLIER
Tél. 02.41.81.81.62
maelle.gillier@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 30 novembre 2021

RÉCÉPISSÉ DE TRANSFERT D'EXPLOITATION

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment l'article R. 512-68 ;

VU l'avis de l'inspection des installations classées du 29 novembre 2021 ;

Accuse réception à Monsieur le Président de la SAS COPA de sa déclaration du 12 juillet 2021, relatif au changement d'exploitant de l'installation de stockage, de dépollution et de démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU), situé rue d'Anjou -" ZI de la Noue " à la Romagne (49740), précédemment exploité par la société VI Auto Casse, qui a fait l'objet de la délivrance le 1er juillet 2016 modifié le 12 juillet 2016, d'un arrêté d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Président de la SAS COPA, devra se conformer aux prescriptions édictées par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement concernant son établissement.

Fait à ANGERS, le 30 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau

Valérie GRENON